

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1149

4 mai 2015

SOMMAIRE

Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.	55125	Mare-Max	55109
ART_is(t) S.A.	55149	Mare-Max	55110
Asia Capital Investments IV	55115	Mark Steel Development S.A.	55109
CCP IV Bolt Holding S.à r.l.	55138	Maurice Koch et Stefan Van der Rijt	55106
ECF Edinburgh Office S.à r.l.	55147	Mavalla Holding S.A.-SPF	55108
Edinburgh Office S.à r.l.	55147	Medico International S.A.	55106
Espirito Santo Property S.A.	55113	Medlux S.A.	55107
Fanny Boutique S.à r.l.	55152	Merchbanc International S.à r.l.	55106
Frontier Luxembourg 1 S.à r.l.	55113	Mercure International S.A.	55106
Fujilino Holding S.A.	55124	Mer S.A.	55110
Immo-Management	55118	MHE Properties S.à r.l.	55112
Lola Screen S.à.r.l.	55113	Mobsat Gérance S.à r.l.	55109
Luxembourg Investment Company 2 S.à r.l.	55152	Mobs Group S.à r.l.	55109
LYB Luxembourg S.à r.l.	55107	Modasia Holding S.A.	55111
M&A Capital Fund SICAV SIF S A.	55110	Motor Reinsurance Company	55108
Mafic S.A.	55112	Mountain Drop S.à.r.l.	55110
Magnum Immobilière S.A.	55107	NeoVitaes, S.à r.l.	55111
Majestiek International S.A.	55106	NF Luxembourg	55112
Managix GP S.à r.l.	55108	Nordic Venture Partners S.à r.l.	55111
Mandarin S.à r.l.	55107	Oldenwood S.à.r.l.	55112
Marché du Nord	55107	RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l.	55137

Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044565/9.

(150050990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Majestiek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.670.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044572/10.

(150051064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Medico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044578/10.

(150050931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Mercure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.071.

Les comptes annuels au 30 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCURE INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015044581/11.

(150050487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Maurice Koch et Stefan Van der Rijt, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 188.033.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Maurice Koch et Stefan Van der Rijt s.e.n.c., Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Shooble s.e.n.c..

R.C.S. Luxembourg B 188.033.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2015045230/14.

(150051661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Magnum Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 99.420.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045245/9.

(150051903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mandarin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 172.578.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015045226/10.

(150051965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Marché du Nord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 88, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 100.255.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045228/10.

(150051236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MEDLUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2015045252/12.

(150051632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

LYB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.415.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé unique LyondellBasell Industries Holdings B.V. est désormais situé Delftseplein 27E, 3013 AA Rotterdam, Pays Bas.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015045217/13.

(150051466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mavalla Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.809.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 février 2015

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide (i) d'augmenter de quatre (4) à cinq (5) le nombre de postes d'administrateurs et (ii) de nommer avec effet immédiat Madame Leslie Mallart, née le 8 mars 1977 à Paris, demeurant à Um Suquem 2, Street 2A, Villa 64, Dubaï (Emirats Arabes Unis), au poste d'administrateur de la Société.

Le mandat de Madame Mallart viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

Pour Mavalla Holding S.A. - SPF

Référence de publication: 2015045231/14.

(150051900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Managix GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.695.

Extrait des résolutions prises en date du 13 mars 2015

- Il est pris acte de la démission de Madame Fantine JEANNON de son mandat de gérant catégorie B avec effet au 17 mars 2015.

- Madame Delphine BIRCKER, employée privée, née le 30 mai 1981 à La Fère (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que gérant catégorie B en remplacement de Madame Fantine JEANNON, démissionnaire, avec effet au 17 mars 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015045225/16.

(150051685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 20 mars 2015 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

6. L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Stéphane STOUFFLET, demeurant professionnellement au 13-15, Quai Alphonse Le Gallo, F-92100 Boulogne Billancourt Cedex

- Madame Catherine HAMON, demeurant professionnellement au 13-15, Quai Alphonse Le Gallo, F-92100 Boulogne Billancourt Cedex

- Monsieur Claude WEBER, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

7. L'Assemblée nomme Ernst & Young S.A (RCS Luxembourg B 47771), ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, comme Réviseur d'entreprises indépendant.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015045243/24.

(150051842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mobsat Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045237/10.

(150051583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mark Steel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 58.039.

Il résulte qu'en date du 5 décembre 2013, Me Franco N. Croce et M. Marc Van Hoek. ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045249/10.

(150051130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mobs Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 178.352.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 19 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent WILLEMS et Madame Laurence BARDELLI, actuels Gérantes administratif, sont désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045258/13.

(150051133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mare-Max, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9b, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 183.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2015

L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur Jean-Yves STASSER.

D'accepter à la fonction d'administrateur, la nomination de:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07 avril 1966 à Luxembourg et ayant comme adresse professionnelle, 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

L'Assemblée prend acte que la société ACCOUNTIS S.A. n'est plus commissaire aux comptes.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Pour extrait conforme

Le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045247/21.

(150051307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mare-Max, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9b, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 183.731.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045248/10.

(150051308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

M&A Capital Fund SICAV SIF S A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 183.560.

Rectificatif à l'avis déposé le 11 mars 2015 sous le numéro L150045543

Le code postal du siège de la Société est L-2314 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045221/11.

(150051096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 78.584.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 19 mars 2015 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire Thierry SCHILTZ en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société MER S.A dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 24 rue Beaumont a été dénoncé en date du 15 décembre 2003

Pour extrait conforme

Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2015045253/15.

(150051653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mountain Drop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 139.515.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 19 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MOUNTAIN DROP SàRL (B-139515),

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme

Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2015045262/18.

(150051198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015045259/13.

(150051139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Nordic Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.619.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 19 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

NORDIC VENTURE PARTNERS S.à r.l., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, a été dénoncé en date du 23 octobre 2009, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112619.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2015045273/14.

(150051228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

NeoVitaes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 149.510.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la sociétés NeoVitaes S.à r.l. tenu au siège en date du 19 mars 2015

Tous les Associés sont présents.

Les gérants ont la décision suivante:

Les associés décident:

- Cession des 24 parts sociales de Monsieur KLEIN Christian, demeurant à 14, Rue du Collège F-57920 KEDANGE SUR CANNER à M. CAHU Hervé, demeurant à 8A, Rue Jean Jaurès F-57970 YUTZ,
- Cession des 26 parts sociales de Madame GUERDER Anne-Marie, demeurant à 70, Rue du Président Roosevelt F-57970 YUTZ à M. CAHU Hervé, demeurant à 8A, Rue Jean Jaurès F-57970 YUTZ,
- Cession des 26 parts sociales de Madame OLIVIER Catherine, demeurant à 32, Rue du Colombier F-57300 TREMERY à M. CAHU Hervé, demeurant à 8A, Rue Jean Jaurès F-57970 YUTZ,
- Révocation de Monsieur KLEIN Christian, demeurant à 14, Rue du Collège F-57920 KEDANGE SUR CANNER en qualité de Gérant Administratif,
- Nomination de M. COSSA Arnaud, demeurant à 5, Allée des Ducs de Luxembourg F-57570 RODEMACK en qualité de nouveau Gérant Administratif,
- Modification du changement d'adresse de M. CAHU Hervé à 8A, Rue du Jean Jaurès F-57970 YUTZ.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

NEOVITAES S.A.R.L.
M. CAHU Hervé / COSSA Arnaud
Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2015045271/27.

(150051101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

MHE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 191.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045254/9.

(150051806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 171.047.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du procès verbal du conseil d'administration tenue en date du 20 mars 2015 que Madame Karine MASTINU a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045244/11.

(150051170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

NF Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Petrusse.
R.C.S. Luxembourg B 169.037.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés de la société, en date du 28 Janvier 2015:

L'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, vers le L-2320 Luxembourg 94A Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Janvier 2015.

Pour la société

La Gérance

Référence de publication: 2015045290/16.

(150051220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Oldenwood S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 139.516.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 19 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- OLDENWOOD SàRL (B-139516),

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme

Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2015045296/18.

(150051197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Frontier Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.628.

—
Résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 janvier 2015

Le Conseil d'Administration de la société décide de changer l'adresse de son administration centrale et son adresse postale au 39 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 1^{er} février 2015.

Référence de publication: 2015041575/10.

(150047581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 1^{er} décembre 2014 que M. Vasco Manuel DRAGO DE SOUSA UVA, Administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1955 à San Sebastiao de Pedreira, Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle au 43, rue de Santa Marta, E/F, 3^o C, 1150-293 Lisbonne, Portugal a été nommé par voie de cooptation à la fonction d'Administrateur en remplacement de M. Lourenço Maria LOPES SARAIVA LOBO, démissionnaire, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015040953/16.

(150047166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Lola Screen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbesch.
R.C.S. Luxembourg B 195.320.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent Graas, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, administrateur de société, demeurant à L - 3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.

2) Monsieur Paulo Candeias Tomas, né à Ettelbruck, le 10 décembre 1973, administrateur de société, demeurant à L - 4208 Esch-sur-Alzette, 7, rue Abbé Jules Lemire.

3) Monsieur Filipe Dos Santos Oliveira, né à Luxembourg, le 21 juillet 1981, employé privé, demeurant à L - 2322 Luxembourg, 3, rue Henri Pensis.

4) Monsieur Jan-Ulrich McKenzie, né à Québec (Canada), le 19 avril 1985, employé privé, demeurant à L - 7636 Ernzen, 26, Montée Ernzen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la conception, la mise en valeur et la réalisation de produits en matière de communication et de publicité sous forme digitale et non digitale. La société peut exercer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou son développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LOLA SCREEN S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Leudelange.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Si la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les 100 (CENT) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Laurent Graas, prénommé:

Soixante parts sociales 60

2) Monsieur Paulo Candeias Tomas, prénommé:

Vingt parts sociales 20

3) Monsieur Filipe Dos Santos Oliveira, prénommé:

Dix parts sociales 10

4) Monsieur Jan-Ulrich McKenzie

Dix parts sociales 10

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Décision des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent GRAAS, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, administrateur de société, demeurant à L - 3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.

2. Le siège social est fixé à L - 3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbesch.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GRAAS, P. CANDEIAS TOMAS, F. DOS SANTOS OLIVEIRA, J.-U. MCKENZIE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7065. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041754/95.

(150047638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Asia Capital Investments IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.881.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) LSF4 REOC I, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3465387; and

2) Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 30442.

(together hereafter referred as the Shareholders),

Both parties hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, with professional address in Hamilton, Bermuda, by virtue of two proxies, given under private seal, on 3 March 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in their capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of Asia Capital Investments IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 86881 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, dated March 8th, 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), under number 1013 dated July 3rd, 2002, amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, N° 713 of 19 March 2014.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the share capital of the Company amounts to USD 115,000.- (one hundred fifteen thousand US dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 115.- (one hundred fifteen US dollar) each;

II. that the appearing parties are the current Shareholders of the Company;

III. that the Shareholders wish to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and

4. (i) Acknowledgement, approval, ratification and adoption as the actions of the Company the actions taken by the A managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), (ii) waiver of any claim which the Company may have against the A managers of the Company arising as a result of their management of the Company and (iii) discharge to the A managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

After deliberation, the Shareholders agree to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Philippe DETOURNAY, private employee, born on April 9th, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholders acknowledge that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the A managers of the Company up to the date of the present deed, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the A managers of the Company arising as a result of their management of the Company and (iii) discharge to the A managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1) LSF4 REOC I, L.P., une limited partnership établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, États-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3465387; et

2) Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., une limited partnership établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermudes enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 30442.

(ensemble ci-après désignée comme les Associés),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Hamilton, Bermuda, en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 3 mars 2015,

Lesdites procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Asia Capital Investments IV S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86881 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1013 du 3 juillet 2002 (Mémorial C), modifié en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 713 du 19 mars 2014.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter que;

I. Que le capital social de la Société s'élève à USD 115.000,- (cent quinze mille dollars américain), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 115,- (cent quinze dollars américain) chacune;

II. Que les parties comparantes sont les Associés actuels de la Société;

III. Que les Associés entendent prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. (i) Reconnaissance, approbation, ratification et adoption en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par les gérants A de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre les gérants A de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge des gérants A pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à la Date Effective.

Après délibération, les Associés décident de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

Les Associés reconnaissent que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par les gérants A de la Société jusqu'à la date du présent acte, (ii) renonciation à toute action que la Société

peut avoir contre les gérants A de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge des gérants A pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à la Date Effective

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5187. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042139/164.

(150048739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Immo-Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.376.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here represented by Mrs Irina FERREIRA, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duchy of Luxembourg), (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Immo-Management", (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred 12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five

hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Christian TAILLEUR, employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand Duchy of Luxembourg);
 - Mrs. Deborah BUFFONE, employee, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 11, 1977, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mrs. Aldijana GEGIC, employee, born in Beograd (Serbia), on March 17, 1985, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand Duchy of Luxembourg).
- 3) According to article 11 of the Articles, the Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two (2) managers.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici représentée par Madame Irina FERREIRA, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Immo-Management", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour

participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

Pour ce faire, la Société pourra gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg);
 - Madame Deborah BUFFONE, employée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 février 1977, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - Madame Aldijana GEGIC, employée, née à Beograd (Serbie), le 17 mars 1985, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg).
- 3) Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042367/342.

(150048835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Fujilino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 188.445.

Les statuts coordonnés au 05/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015041594/12.

(150047128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.713,48.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.705.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 186.705 and having a share capital of thirty-one thousand seven hundred thirteen Euro and forty-eight cents (EUR 31,713.48) (the Company). The Company has been incorporated on April 11, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8, 2014 number 1772. The articles of association of the Company have been lastly amended on September 23, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 5, 2014 number 3256.

There appeared:

1. Adveq Europe V L.P., a limited partnership governed by laws of Scotland, with its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL9122 (Adveq Europe V),

here represented by Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on January 22, 2015;

2. Adveq Europe IV A C.V., a limited partnership governed by the laws of Curacao, with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce and Industry under number 103544 (Adveq Europe IV A),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 22, 2015; and

3. Adveq Europe IV B C.V., a limited partnership governed by the laws of Curacao, with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce and Industry under number 104495 (Adveq Europe IV B and together with Adveq Europe V and Adveq Europe IV A, the Shareholders),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 22, 2015.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation, in addition to the existing class A shares (the Class A Shares) and class B shares (the Class B Shares) of the Company, one new class of shares, namely the class C shares (the Class C Shares), having the rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company (the Articles) to be amended pursuant to the fifth (5th) and sixth (6th) items below.

3. Waiver of the preferential subscription right, if any, and increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand six hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 29,606.74) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand seven hundred thirteen Euro and forty-eight cents (EUR 31,713.48), represented by (i) two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) Class A Shares and (ii) two million eight hundred eighty-two thousand twenty-two (2,882,022) Class B Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to sixty-one thousand three hundred twenty Euro and twenty-two cents (EUR 61,320.22), by way of the issue of (i) nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) new Class B Shares and (ii) two million (2,000,000) new Class C Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set forth in the Articles to be amended pursuant to the fifth (5th) and sixth (6th) items below.

4. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 3. above by contributions in cash and kind.

5. Subsequent amendment to article one (1) of the Articles.

6. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles.

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the creation of the new Class C Shares and the increase of share capital adopted under item 3. above with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Class B Shares and Class C Shares in the register of shareholders of the Company.

8. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders unanimously resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders unanimously resolve to create, in addition to the existing Classes A Shares and Class B Shares, one new class of shares, namely the Class C Shares, having the rights and obligations as set forth in the Articles to be amended pursuant to the fifth (5th) and sixth (6th) resolutions below.

Third Resolution:

The Shareholders unanimously resolve to waive their preferential subscription right, if any, and to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand six hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 29,606.74) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand seven hundred thirteen Euro and forty-eight cents (EUR 31,713.48), represented by (i) two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) Class A Shares and (ii) two million eight hundred eighty-two thousand twenty-two (2,882,022) Class B Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to sixty-one thousand three hundred twenty Euro and twenty-two cents (EUR 61,320.22) by way of the issue of (i) nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) new Class B Shares and (ii) two million (2,000,000) new Class C Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as set forth in the Articles to be amended pursuant to the fifth (5th) and sixth (6th) resolutions below.

Fourth Resolution:

The Shareholders unanimously resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Interventions - Subscriptions - Payments

1. Adveq Europe IV A, represented as above stated, hereby declares that it subscribes to one hundred ninety-two thousand one hundred thirty-five (192,135) new Class B Shares and fully pays up such Class B Shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred forty thousand Euro (EUR 340,000.-) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one thousand nine hundred twenty-one Euro and thirty-five cents (EUR 1,921.35) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of three hundred thirty-eight thousand seventy-eight Euro and sixty-five cents (EUR 338,078.65) to the class B share premium reserve account of the Company.

2. Adveq Europe IV B, represented as above stated, hereby declares that it subscribes to seven hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-nine (768,539) new Class B Shares and fully pays up such Class B Shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one million three hundred sixty thousand Euro (EUR 1,360,000.-) which shall be allocated as follows:

(iii) an amount of seven thousand six hundred eighty-five Euro and thirty-nine cents (EUR 7,685.39) to the nominal share capital account of the Company; and

(iv) the surplus in an amount of one million three hundred fifty-two thousand three hundred fourteen Euro and sixty-one cents (EUR 1,352,314.61) to the class B share premium reserve account of the Company.

3. TMC I L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL14449 (TMC),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 22, 2015;

hereby declares that it subscribes to six hundred thousand (600,000) new Class C Shares and fully pays up such Class C Shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of three million twenty-two thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,022,109.59) (the Claim 1) that TMC has against Adveq Europe Netherlands B.V., a company with limited liability (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its principal place business at Prins Bernardplein 200, 1097JB, Amsterdam, the Netherlands (Adveq Europe Netherlands B.V.).

The contribution in kind of the Claim 1 from TMC to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus, subject to any adjustments and fluctuations resulting from any subsequent valuation regarding interest, in an amount of three million sixteen thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,016,109.59) to the class C share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 1 is evidenced to the undersigned notary by inter alia a certificate issued on the date hereof by the management of TMC and acknowledged and approved by the management of the Company to which is annexed the interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 signed for approval by the management of Adveq Europe Netherlands B.V. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 (the Balance Sheet) shows the Claim 1 in an amount of at least three million twenty-two thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,022,109.59) payable by Adveq Europe Netherlands B.V. to TMC;
- TMC holds the Claim 1, is solely entitled to the Claim 1 and possesses the power to dispose of the Claim 1;
- the Claim 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 1 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least three million twenty-two thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,022,109.59) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 1 contributed to the Company is freely transferable by TMC to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 1 to the Company have been or will be accomplished by TMC immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 1 by TMC to the Company and upon the contribution of the Claim 1 by TMC to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 1.

4. Adveq Europe Co-Investments L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL13118 (Adveq Europe Co-Investments),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 22, 2015;

hereby declares that it subscribes to six hundred thousand (600,000) new Class C Shares and fully pays up such Class C Shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of three million twenty-two thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,022,109.59) (the Claim 2) that Adveq Europe Co-Investments has against Adveq Europe Netherlands B.V.

The contribution in kind of the Claim 2 from Adveq Europe Co-Investments to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of six thousand (EUR 6,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus, subject to any adjustments and fluctuations resulting from any subsequent valuation regarding interest, in an amount of three million sixteen thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,016,109.59) to the class C share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 2 is evidenced to the undersigned notary by inter alia a certificate issued on the date hereof by the management of Adveq Europe Co-Investments and acknowledged and approved by the management of the Company to which is annexed the interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 signed for approval by the management of Adveq Europe Netherlands B.V. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 (the Balance Sheet) shows the Claim 2 in an amount of at least three million twenty-two thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 3,022,109.59) payable by Adveq Europe Netherlands B.V. to Adveq Europe Co-Investments;
- Adveq Europe Co-Investments holds the Claim 2, is solely entitled to the Claim 2 and possesses the power to dispose of the Claim 2;
- the Claim 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 2 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least three million twenty-two thousand one hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR

3,022,109.59) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim 2 contributed to the Company is freely transferable by Adveq Europe Co-Investments to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 2 to the Company have been or will be accomplished by Adveq Europe Co-Investments immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 2 by Adveq Europe Co-Investments to the Company and upon the contribution of the Claim 2 by Adveq Europe Co-Investments to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 2.

5. AAF I L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL16550 (AAF),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January 22, 2015;

hereby declares that it subscribes to six hundred thousand (600,000) new Class C Shares and fully pays up such Class C Shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of three million fifteen thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 3,015,369.86) (the Claim 3) that AAF has against Adveq Europe Netherlands B.V.

The contribution in kind of the Claim 3 from AAF to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of six thousand (EUR 6,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and

- (ii) the surplus, subject to any adjustments and fluctuations resulting from any subsequent valuation regarding interest, in an amount of three million nine thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 3,009,369.86) to the class C share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 3 is evidenced to the undersigned notary by inter alia a certificate issued on the date hereof by the management of AAF and acknowledged and approved by the management of the Company to which is annexed the interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 signed for approval by the management of Adveq Europe Netherlands B.V. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 (the Balance Sheet) shows the Claim 3 in an amount of at least three million fifteen thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 3,015,369.86) payable by Adveq Europe Netherlands B.V. to AAF;

- AAF holds the Claim 3, is solely entitled to the Claim 3 and possesses the power to dispose of the Claim 3;

- the Claim 3 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim 3 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least three million fifteen thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 3,015,369.86) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim 3 contributed to the Company is freely transferable by AAF to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 3 to the Company have been or will be accomplished by AAF immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 3 by AAF to the Company and upon the contribution of the Claim 3 by AAF to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 3.

6. Adveq Specialized Investments L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL13120 (Adveq Specialized Investments and together with TMC, Adveq Europe Co-Investments and AAF, the New Shareholders),

here represented by Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on January, 2015;

hereby declares that it subscribes to two hundred thousand (200,000) new Class C Shares and fully pays up such Class C Shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of one million seven thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 1,007,369.86) (the Claim 4) that Adveq Specialized Investments has against Adveq Europe Netherlands B.V.

The contribution in kind of the Claim 4 from Adveq Specialized Investments to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of two thousand (EUR 2,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and

- (ii) the surplus, subject to any adjustments and fluctuations resulting from any subsequent valuation regarding interest, in an amount of one million five thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 1,005,369.86) to the class C share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 4 is evidenced to the undersigned notary by inter alia a certificate issued on the date hereof by the management of Adveq Specialized Investments and acknowledged and approved by the management of the Company to which is annexed the interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 signed for approval by the management of Adveq Europe Netherlands B.V. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of Adveq Europe Netherlands B.V. as at January 19, 2015 (the Balance Sheet) shows the Claim 4 in an amount of at least one million seven thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 1,007,369.86) payable by Adveq Europe Netherlands B.V. to Adveq Specialized Investments;

- Adveq Specialized Investments holds the Claim 4, is solely entitled to the Claim 4 and possesses the power to dispose of the Claim 4;

- the Claim 4 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim 4 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least one million seven thousand three hundred sixty-nine Euro and eighty-six cents (EUR 1,007,369.86) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim 4 contributed to the Company is freely transferable by Adveq Specialized Investments to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 4 to the Company have been or will be accomplished by Adveq Specialized Investments immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 4 by Adveq Specialized Investments to the Company and upon the contribution of the Claim 4 by Adveq Specialized Investments to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 4.

The aggregate amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000.-) representing the increase of the share capital in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

The Shareholders hereby expressly approve and agree upon the issuance of the new Class C Shares to the New Shareholders as set out above. Following the Class C Shares subscriptions set out above, the term "Shareholders" shall for the purpose of the remainder of this deed be deemed to include also the New Shareholders.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders unanimously resolve to amend article one (1) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and Class C Share means any of them.
Classes of Shares	means the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares and Class of Shares means any of them.
Company	means Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.
Contribution and Contributions	shall have the meanings ascribed to such terms in article 6.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Net Asset Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time

	to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Targeted Investment	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.”

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders unanimously resolve to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The Company’s subscribed share capital is set at sixty-one thousand three hundred twenty Euro and twenty-two cents (EUR 61,320.22), represented by two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) Class A Shares, three million eight hundred forty-two thousand six hundred ninety-six (3,842,696) Class B Shares and two million (2,000,000) Class C Shares, each Share of such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to make distributions to the Shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such Class of Shares (and Shareholders, if applicable) on which the relevant share premium has originally been paid by each Shareholder, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

Any capital contribution (the Contribution), including any share premium attached to it, made in counterpart of the issue of a specific Share of each Class of Shares as well as any other contributions such as any contribution made by the Shareholders to the 115-account of the Company, any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment (as defined below) relating to each Share of each Class of Shares (all together the Contributions) shall be invested pursuant to the investment policy hereinafter determined in respect of the relevant Classes of Shares (each a Targeted Investment). Consequently, each Class of Shares will be linked to each of the following Targeted Investments:

- the Class A Shares shall track any and all income received by the Company in relation to its direct participation, or indirect participation through Adveq Europe Netherlands B.V., in NIBC Merchant Banking Fund 1B B.V.;
- the Class B Shares shall track any and all income received by the Company in relation to its direct participation, or indirect participation through Adveq Europe Netherlands B.V., in HPE Pro Institutional Fund B.V.; and
- the Class C Shares shall track any and all income received by the Company in relation to its direct participation, or indirect participation through Adveq Europe Netherlands B.V., in HPE Airco B.V.

For each Class of Shares and for each Shareholder, the Board shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Contributions (including any share premium attached to it), (ii) any contribution made to the 115-account of the Company, (iii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned) as well as (iv) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each Class of Shares. For this purpose, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each Class of Shares.

The net asset value of each Class of Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Shares and by deducting all liabilities, charges and expenses allocated to that Class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

In the case where any liability, charge or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such liability, charge or expense shall be allocated between the various Classes of Shares according to the following formula:

(expenses not linked to a specific investment) x (aggregate nominal value of the Shares of one Class of Shares, plus share premium attributed to that Class of Shares (if any) / (aggregate nominal value of the Shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium attributed to all Classes of Shares).

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to article 22 of the Articles as well as to the following, the Shareholders of each Class of Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the Class of Shares concerned.”

Seventh Resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the creation of the new Class C Shares and the increase of share capital as above adopted and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Class B Shares and Class C Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand two hundred euro (EUR 5,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de janvier,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 186.705 et ayant un capital social de trente et un mille sept cent treize euros et quarante-huit centimes (EUR 31.713,48) (la Société). La Société a été constituée le 11 avril 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1772 du 8 juillet 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 septembre 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3256 du 5 novembre 2014.

Ont comparu:

1. Adveq Europe V L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois écossaises, ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL9122 (Adveq Europe V),

ici représentée par Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015;

2. Adveq Europe IV A C.V., une société en commandite simple régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 103544 (Adveq Europe IV A),

ici représentée par Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015; et

3. Adveq Europe IV B C.V., une société en commandite simple régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 104495 (Adveq Europe IV B et ensemble avec Adveq Europe V et Adveq Europe IV A, les Associés),

ici représentée par Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création, en plus des parts sociales de classe A existantes (les Parts Sociales de Classe A) et des parts sociales de classe B existantes (les Parts Sociales de Classe B) de la Société, d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société (les Statuts) devant être modifiés en vertu des points cinq (5) et (6) ci-dessous.

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription, le cas échéant, et augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille six cent six euros et soixante-quatorze centimes (EUR 29.606,74) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille sept cent treize euros et quarante-huit centimes (EUR 31.713,48), représenté par (i) deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) Parts Sociales de Classe A et (ii) deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille vingt-deux (2.882.022) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à soixante-et-un mille trois cent vingt euros et vingt-deux centimes (EUR 61.320,22) par l'émission de neuf cent soixante mille six cent soixante-quatorze (960.674) nouvelles Parts Sociales de Classe B et deux millions (2.000.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts devant être modifiés en vertu des points cinq (5) et (6) ci-dessous.

4. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 3. ci-dessus par des apports en numéraire et en nature.

5. Modification subséquente de l'article un (1) des Statuts.

6. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts.

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 3. ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

8. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent à l'unanimité aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de créer, en plus des Parts Sociales de Classe A existantes et des Parts Sociales de Classe B de la Société, une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe C, ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts devant être modifiés en vertu des cinquième (5e) et (6e) résolutions ci-dessous.

Troisième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de renoncer à leur droit préférentiel de souscription, le cas échéant, et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille six cent six euros et soixante-quatorze centimes (EUR 29.606,74) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille sept cent treize euros et quarante-huit centimes (EUR 31.713,48), représenté par (i) deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) Parts Sociales de Classe A et (ii) deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille vingt-deux (2.882.022) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à soixante-et-un mille trois cent vingt euros et vingt-deux centimes (EUR 61.320,22), par l'émission de neuf cent soixante mille six cent soixante-quatorze (960.674) nouvelles Parts Sociales de Classe B et deux millions (2.000.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts devant être modifiés en vertu des cinquième (5e) et (6e) résolutions ci-dessous.

Quatrième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libération

1. Adveq Europe IV A, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-douze mille cent trente-cinq (192.135) nouvelles Parts Sociales de Classe B et libère entièrement lesdites Parts Sociales de Classe B par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de mille neuf cent vingt et un euros et trente-cinq centimes (EUR 1.921,35) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de trois cent trente-huit mille soixante-dix-huit euros et soixante-cinq centimes (EUR 338.078,65) au compte prime d'émission de classe B de la Société.

2. Adveq Europe IV B, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept cent soixante-huit mille cinq cent trente-neuf (768.539) nouvelles Parts Sociales de Classe B et libère entièrement lesdites Parts Sociales de Classe B par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000,-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de sept mille six cent quatre-vingt-cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 7.685,39) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant d'un million trois cent cinquante-deux mille trois cent quatorze euros et soixante-et-un centimes (EUR 1.352.314,61) au compte prime d'émission de classe B de la Société.

3. TMC I L.P., un limited partnership régi par les lois d'Ecosse, ayant son principal lieu d'activités au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL14449 (TMC),

ici représentée par Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015,

déclare par la présente souscrire à six cent mille (600.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C et libère entièrement lesdites Parts Sociales de Classe C par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions vingt-deux mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.022.109,59) (la Créance 1) que TMC détient envers Adveq Europe Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son principal lieu d'activités à Prins Bernardplein 200, 1097JB, Amsterdam, Pays-Bas (Adveq Europe Netherlands B.V.).

L'apport en nature de la Créance 1 de TMC à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant total de six mille euros (EUR 6.000) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus, sous réserve de tous ajustements et de toutes fluctuations résultant de toute évaluation ultérieures eu égard aux intérêts, d'un montant de trois millions seize mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.016.109,59) sera affecté au compte de réserve prime d'émission de classe C de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée au notaire soussigné, entre autres, par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de TMC et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société auquel sont annexés les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. au 19 janvier 2015 signés pour approbation par la gérance d'Adveq Europe Netherlands B.V.. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. ci-joint en date du 19 janvier 2015 (les Comptes Intérimaires) montrent la Créance 1 d'un montant d'au moins trois millions vingt-deux mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.022.109,59) payable par Adveq Europe Netherlands B.V. à TMC;

- TMC détient la Créance 1, est le seul ayant-droit de la Créance 1 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 1;

- la Créance 1 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins trois millions vingt-deux mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.022.109,59), aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par TMC à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 1 à la Société ont été ou seront accomplies par TMC dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 1 de TMC à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 1 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 1.

4. Adveq Europe Co-Investments L.P., un limited partnership régi par les lois d'Ecosse, ayant son principal lieu d'activités au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL13118 (Adveq Europe Co-Investments),

ici représentée par Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015,

déclare par la présente souscrire à six cent mille (600.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C et libère entièrement lesdites Parts Sociales de Classe C par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions vingt-deux mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.022.109,59) (la Créance 2) que Adveq Europe Co-Investments détient envers Adveq Europe Netherlands B.V..

L'apport en nature de la Créance 2 d'Adveq Europe Co-Investments à la Société sera affecté comme suit:

(iii) un montant total de six mille euros (EUR 6.000) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(iv) le surplus, sous réserve de tous ajustements et de toutes fluctuations résultant de toute évaluation ultérieures eu égard aux intérêts, d'un montant de trois millions seize mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.016.109,59) sera affecté au compte de réserve prime d'émission de classe C de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée au notaire soussigné, entre autres, par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Adveq Europe Co-Investments et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société auquel sont annexés les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. au 19 janvier 2015 signés pour approbation par la gérance d'Adveq Europe Netherlands B.V.. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. ci-joint en date du 19 janvier 2015 (les Comptes Intérimaires) montrent la Créance 2 d'un montant d'au moins trois millions vingt-deux mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.022.109,59) payable par Adveq Europe Netherlands B.V. à Adveq Europe Co-Investments;
- Adveq Europe Co-Investments détient la Créance 2, est le seul ayant-droit de la Créance 2 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 2;
- la Créance 2 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins trois millions vingt-deux mille cent neuf euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.022.109,59), aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par Adveq Europe Co-Investments à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 2 à la Société ont été ou seront accomplies par Adveq Europe Co-Investments dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 2 de Adveq Europe Co-Investments à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 2 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 2.

5. AAF I L.P., un limited partnership régi par les lois d'Ecosse, ayant son principal lieu d'activités au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL16550 (AAF),

ici représentée par Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015,

déclare par la présente souscrire à six cent mille (600.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C et libère entièrement lesdites Parts Sociales de Classe C par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions quinze mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 3.015.369,86) (la Créance 3) que AAF détient envers Adveq Europe Netherlands B.V..

L'apport en nature de la Créance 3 de AAF à la Société sera affecté comme suit:

- (v) un montant total de six mille euros (EUR 6.000) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- (vi) le surplus, sous réserve de tous ajustements et de toutes fluctuations résultant de toute évaluation ultérieures eu égard aux intérêts, d'un montant de trois millions neuf mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 3.009.369,86) sera affecté au compte de réserve prime d'émission de classe C de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 3 est documentée au notaire soussigné, entre autres, par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de AAF et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société auquel sont annexés les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. au 19 janvier 2015 signés pour approbation par la gérance d'Adveq Europe Netherlands B.V.. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. ci-joint en date du 19 janvier 2015 (les Comptes Intérimaires) montrent la Créance 3 d'un montant d'au moins trois millions quinze mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 3.015.369,86) payable par Adveq Europe Netherlands B.V. à AAF;
- AAF détient la Créance 3, est le seul ayant-droit de la Créance 3 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 3;
- la Créance 3 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 3 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins trois millions quinze mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 3.015.369,86), aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance 3 apportée à la Société est librement cessible par AAF à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 3 à la Société ont été ou seront accomplies par AAF dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 3 de AAF à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 3 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 3.

6. Adveq Specialized Investments L.P., un limited partnership régi par les lois d'Ecosse, ayant son principal lieu d'activités au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL13120 (Adveq Specialized Investments et ensemble avec TMC, Adveq Europe Co-Investments et AAF, les Nouveaux Associés),

ici représentée par Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015,

déclare par la présente souscrire à deux cent mille (200.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C et libère entièrement lesdites Parts Sociales de Classe C par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million sept mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 1,007,369,86) (la Créance 4) que Adveq Specialized Investments détient envers Adveq Europe Netherlands B.V..

L'apport en nature de la Créance 4 d'Adveq Specialized Investments à la Société sera affecté comme suit:

- (vii) un montant total de deux mille euros (EUR 2.000) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- (viii) le surplus, sous réserve de tous ajustements et de toutes fluctuations résultant de toute évaluation ultérieures eu égard aux intérêts, d'un montant d'un million cinq mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 1,005,369,86) sera affecté au compte de réserve prime d'émission de classe C de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 4 est documentée au notaire soussigné, entre autres, par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Adveq Specialized Investments et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société auquel sont annexés les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. au 19 janvier 2015 signés pour approbation par la gérance d'Adveq Europe Netherlands B.V.. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires d'Adveq Europe Netherlands B.V. ci-joint en date du 19 janvier 2015 (les Comptes Intérimaires) montrent la Créance 4 d'un montant d'au moins un million sept mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 1,007,369,86) payable par Adveq Europe Netherlands B.V. à Adveq Specialized Investments;
- Adveq Specialized Investments détient la Créance 4, est le seul ayant-droit de la Créance 4 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 4;
- la Créance 4 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance 4 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins d'un million sept mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 1,007,369,86), aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance 4 apportée à la Société est librement cessible par Adveq Specialized Investments à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance 4 à la Société ont été ou seront accomplies par Adveq Specialized Investments dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 4 de Adveq Specialized Investments à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance 4 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 4.

Le montant total d'un million sept cent mille euros (EUR1.700.000) représentant l'augmentation du capital social en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage.

Par la présente, les Associés approuvent et acceptent l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe C aux Nouveaux Associés tel que prévu ci-dessus. Suite aux souscriptions aux nouvelles Parts Sociales de C tel que prévu ci-dessus, le terme «Associés» sera censé, pour les besoins du reste de cet acte, inclure également les Nouveaux Associés.

Cinquième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier à l'unanimité le premier (1^{er}) article des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Apport et Apports	auront la signification donnée à ces termes à l'article 6.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Classes de Parts Sociales	signifie les classes de Parts Sociales de Classe A, les classes de Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C et Classe de Parts Sociales signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.

Investissement Visé	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Valeur Nette d'Inventaire	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.»

Sixième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante et un mille trois cent vingt euros et vingt-deux centimes (EUR 61.320,22), représenté par deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) Parts Sociales de Classe A, trois millions huit cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-seize (3.842.696) Parts Sociales de Classe B et deux millions (2.000.000) Parts Sociales de Classe C, chaque Part Sociale de ces Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En plus du capital social souscrit, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des Parts Sociales des Associés, pour effectuer des distributions aux Associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie seulement à la Classe de Parts Sociales (et Associés, le cas échéant) pour laquelle la prime d'émission en question a été payée à l'origine par chaque Associé, à l'exception des cas prévus ci-après ou pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour attribuer des fonds à la réserve légale.

Tout apport en capital (l'Apport), y compris de toute prime d'émission qui s'y rapporte, réalisé en contrepartie de l'émission d'une Part Sociale spécifique de chaque Classe de Parts Sociales ainsi que tous autres apports tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé (tel que défini ci-après) relatifs à chaque Part Sociale de chaque Classe de Parts Sociales (ensemble les Apports) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil pour l'investissement établi au regard de la ou les Classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun un Investissement Visé). Par conséquent, chaque Classe de Parts Sociales sera liée aux Investissements Visés indiqués ci-dessous:

- les Parts Sociales de Classe A traceront tous les revenus perçus par la Société dans le cadre de sa participation directe, ou indirect à travers la participation détenue dans Adveq Europe Netherlands B.V., dans NIBC Merchant Banking Fund 1B B.V.;

- les Parts Sociales de Classe B traceront tous les revenus perçus par la Société dans le cadre de sa participation directe, ou indirect à travers la participation détenue dans Adveq Europe Netherlands B.V., dans HPE Pro Institutional Fund B.V.;

et

- les Parts Sociales de Classe C traceront tous les revenus perçus par la Société dans le cadre de sa participation directe, ou indirect à travers la participation détenue dans Adveq Europe Netherlands B.V., dans HPE Airco B.V.

Pour chaque Classe de Parts Sociales et pour chaque Associé, le Conseil conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Apports (y compris toute prime d'émission y liée), (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales concernée), ainsi que (iii) toutes charges

attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque Classe de Parts Sociales. A cette fin, le Conseil établira des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette Classe de Parts Sociales et en déduisant tout passif lié à cette Classe de Parts Sociales tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une Classe de Parts Sociales particulière, une telle dépense sera attribuée aux Classes de Parts Sociales selon la formule suivante:

(dépenses non liées à un investissement spécifique) × (valeur nominale totale des parts sociales d'une Classe de Parts Sociales, plus (le cas échéant) la prime d'émission allouée à cette Classe de Parts Sociales) / (valeur nominale totale des Parts Sociales appartenant à toutes les Classes de Parts Sociales, plus (le cas échéant) le montant total des primes d'émission allouées à toutes les Classes de Parts Sociales).

Dans les limites permises par le droit applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de l'article 22 des Statuts ainsi que de ce qui suit, les associés de chaque Classe de Parts Sociales auront un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe de Parts Sociales concernée.»

Septième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la création des nouvelles Parts Sociales de Classe C et l'augmentation de capital telle que ci-dessus adoptée et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales de Classe C nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de cinq mille deux cents euros (EUR 5.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 janvier 2015. GAC/2015/897. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042127/720.

(150048286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.603.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 13. März 2015, hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 2015.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015045359/14.

(150051961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

CCP IV Bolt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.377.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 194.177,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 6th, 2015,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “CCP IV Bolt Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1,- (one Pound Sterling) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed or by a sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and Payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling),

The amount of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of GBP 12,500.- (twelve thousand and five hundred Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 17,277.49 (seventeen thousand two hundred seventy-seven Euro and forty-nine Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on March 6th, 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHEL, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Are appointed as B Managers:

- Mr Romain DELVERT, born on June 26th, 1973, in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Mr. Dimitri HOLDERBACH, born on October 29, 1974, in Woippy, France, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de mars,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.177,

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 mars, 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP IV Bolt Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune par un apport en numéraire de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling).

Le montant de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 17.277,49 (dix-sept mille deux cent soixante-dix-sept Euros et quarante-neuf Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 6 mars 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg;

Sont nommés Gérants B:

- M. Romain DELVERT, né le 26 juin 1973 à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg;

- Mr. Dimitri HOLDERBACH, né le 29 octobre 1974, à Woippy, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5192. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042211/509.

(150048848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Edinburgh Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ECF Edinburgh Office S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fournaise Pte. Ltd., a private company limited by shares organised under the laws of Singapore, having its registered office at 165 Bukit Merah Central #05-3679, Singapore, 150165, and registered with the Register of Companies & Businesses under number 201317395Z (hereafter referred to as the "Sole Member"),

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given on 6 March 2015.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Member, represented as aforesaid, exposed to the undersigned notary the following:

It currently holds all the shares issued by ECF Edinburgh Office S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149277 (the "Company"), incorporated pursuant a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 17 November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2389 on 8 December 2009. The articles of association were amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 1 June 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2397 on 6 October 2011.

The Sole Member, represented as aforesaid, requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Member RESOLVES to change the name of the Company into Edinburgh Office S.à r.l., and to amend the first article of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 1. Form - Corporate Name.** There exists hereby a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Edinburgh Office S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws per-

taining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).”

Second resolution

The Sole Member RESOLVES to amend the first sentence of paragraph 3.2 of article 3 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **3.2.** To serve the object of the Company, the Company may also perform the following activities, this list being however not limitative:”

The remaining paragraphs of article 3 and sub-paragraphs of paragraph 3.2 and all other provisions of the articles of incorporation shall remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, represented as stated above, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fournaise Pte. Ltd., une société à responsabilité limitée (private company limited by shares) constituée et régie par les lois de Singapour, ayant son siège social à 165 Bukit Merah Central, #05-3679, Singapore, 150165, enregistrée au Register of Companies & Businesses sous le numéro 201317395Z (ci-après désignée comme l'«Associée unique»),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, reste annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée unique, représentée comme dit ci-avant, expose au notaire instrumentant ce qui suit:

Elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par ECF Edinburgh Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149277 (la “Société”), constituée suivant acte reçu de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2389 le 8 décembre 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°2397 le 6 octobre 2011.

L'Associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en Edinburgh Office S.à r.l., et de modifier l'article 1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Edinburgh Office S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Deuxième résolution

L'Associée unique DECIDE de modifier la première phrase de l'article 3, paragraphe 3.2 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **3.2.** Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut aussi poursuivre les activités suivantes et cette liste n'est pas limitative:»

Les paragraphes restants de l'article 3 et sous-paragraphes du paragraphe 3.2 ainsi que toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangés.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte sont évalués à mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, daté à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7108. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041540/99.

(150047708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

ART_is(t) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1642 Luxembourg, 11, rue Edouard Grenier.

R.C.S. Luxembourg B 195.378.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Madame Séverine ZIMMER, employée, demeurant à L-1642 Luxembourg, 11, rue Edouard Grenier;
- 2) Madame Marie-Ange SCHIMMER, employée, demeurant à L-1522 Luxembourg, 22, rue Jules Fischer; et
- 3) Monsieur Jeannot Raymond MOUSEL, expert-comptable, demeurant à L-4230 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Macon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ART_is(t) S.A.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet tout travail de comptabilité et tout travail administratif et logistique lié au secteur artistique, culturel, créatif et social ainsi que toutes opérations directement ou indirectement liées à la branche et au domaine de travail administratif et à l'intermédiaire commercial.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation

par vente, échange ou toutes autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 31.200.-), représenté par CENT VINGT (120) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (EUR 260,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un Président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale extraordinaire qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

Surveillance

Art. 11. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la Société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt (120) actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Séverine ZIMMER, pré-qualifiée, quarante actions,	40
2) Madame Marie-Ange SCHIMMER, pré-qualifiée, quarante actions,	40
3) Monsieur Jeannot Raymond MOUSEL, pré-qualifié, quarante actions,	40
Total: cent vingt actions,	120

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de soixante-sept virgule dix pour cent (67,10%), de sorte que la somme de vingt mille huit cents euros (20.800,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1642 Luxembourg, 11, rue Edouard Grenier.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Madame Séverine ZIMMER, employée, demeurant à L-1642 Luxembourg, 11, rue Edouard Grenier;
 - b) Madame Marie-Ange SCHIMMER, employée, demeurant à L-1522 Luxembourg, 22, rue Jules Fischer; et
 - c) Monsieur Jeannot Raymond MOUSEL, expert-comptable, demeurant à L-4230 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Macon.
4. Monsieur Jérôme KONEN, employé, demeurant à L-3542 Dudelange, 63, rue du Parc, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Jeannot Raymond MOUSEL, pré-qualifié:
 - comme président du conseil d'administration, et

- comme administrateur-délégué de la Société.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

7. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle obligatoire du Président du conseil d'administration ou administrateur-délégué.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ZIMMER, M-A. SCHIMMER, J. R. MOUSEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042160/158.

(150048873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015041113/13.

(150046533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Fanny Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.022.

Extrait des résolutions de l'AGE du 15 septembre 2014

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 15 septembre 2014, que Monsieur GUERCI Jean-Claude, demeurant à F-54190 VILLERUPT, 68, rue Joffre a cédé les cinquante (50) parts qu'il détenait dans la société Fanny Boutique Sàrl, à Mademoiselle GUERCI Fanny, demeurant L-3598 DUDELANGE, 116, route de Zoufftgen

Par conséquent, à compter du 15 septembre 2014, la répartition du capital social de la société Fanny Boutique Sàrl est comme suit:

Mademoiselle GUERCI Fanny	75 parts sociales
Madame DAPOIGNY Monique	25 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Dudelange, le 15 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015041578/21.

(150047585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.